

Parcours 18 mars 2023 – Paris XIe Intervention de Caroline Viau

Le Club des Prolétaires – Eglise Ambroise

« Nous sommes le Prolétariat convaincu que l'idée républicaine radicale est le soleil, le salut, la vérité du monde moderne, non point une République de satrapes et de sybarites, mais une République d'intelligence, de savoir, d'honnêteté et de stoïcité, cela nous changera un peu des débauches et des saturnales de l'ex-empire. »

C'est dans ces termes que les organisateurs du *Club des Prolétaires* se définissent dans le premier numéro du journal *« Le Prolétaire »*, organe des revendications sociales de ce club, fondé par le maçon François David, militant des sociétés ouvrières de production, membre de l'association internationale des travailleurs et blanquiste, club qui se réunit dans l'église désacralisée Ambroise, devant laquelle nous nous trouvons.

La proclamation de la IIIe République le 4 septembre 1870 a libéré l'expression populaire réprimée sous le Second Empire. Les clubs, comme les journaux, les affiches placardées sur les murs de Paris contribuent de l'éveil politique des citoyens et des citoyennes et surtout concrétisent l'exercice de la démocratie directe.

Les réunions débutent le 7 mai. L'entrée y est gratuite. La mairie du XIe a fait afficher à l'entrée de l'église : « Le club Ambroise, ne voulant pas continuer la mise en pratique des coutumes préconisées par les charlatans en soutane que la justice du peuple vient de chasser d'ici [...] il ne sera perçu aucun droit d'entrée au club ».

A cette époque, la Commune a voté le Comité de Salut Public. Les troupes versaillaises s'acharnent contre les postes avancés. Le fort d'Issy croule sous les obus. C'est l'hécatombe. Le citoyen Rossel démissionne de son mandat de délégué à la guerre et est remplacé par le citoyen Delescluze, élu du XIe arrondissement.

Les clubs sont des moyens de pression et de contrôle populaire sur les élus de la Commune. Les gens y discutent, débattent, font des propositions qu'ils apportent à l'Hôtel de Ville et attendent des élus d'en prendre les décrets d'application.

Il y est dit : « (...) L'élus doit toujours être prêt à rendre compte de ses actes à ses électeurs afin d'être constamment en communion d'idées et de principes avec eux. »

Et encore : « Vous devez la vérité au peuple, et vous ne la lui dites pas tout entière ; ne craignez pas d'avouer un échec ou de reconnaître une erreur ; le peuple pardonne tout, excepté le manque de franchise et la trahison ».

On s'y retrouve le soir, après une journée de labeur ou de combat, pour débattre, faire entendre ses doléances, ses revendications, pour soi, pour l'intérêt commun. On y compte jusqu'à 4 000 participants.

Les femmes sont très présentes. La citoyenne André, blanchisseuse, est secrétaire de séances, elle rédige les procès-verbaux qui nous éclairent sur la teneur des débats.

On y entend la citoyenne Thiourt, le 15 mai : "qu'on fusille dans le 24 heures tous les gens d'église depuis le donneur d'eau bénite jusqu'au curé", ou encore la citoyenne Valentin le 20 mai : "que les fleurs qui se trouvent aux autels, chapelles et partout auprès des madones, qu'on les donne dans les écoles comme récompense aux enfants pour orner les mansardes des pauvres gens."

Lors de la dernière séance du mardi 23 mai, les officiels tentent de rassurer l'assistance en déclarant que les soldats versaillais fraternisent avec les fédérés sur la place de l'Hôtel de ville, alors que la bataille fait pourtant rage.

Quant au journal « Le Prolétaire », il ne paraîtra que 4 fois : les 10, 15, 19 et 24 mai et sera peut-être le dernier journal communard mis sous presse avant la fin de la répression sanglante commandée par Adolphe Thiers.

Cette démocratie directe, inspiratrice des plus beaux décrets en faveur du progrès social et de l'intérêt général devrait être une boussole pour nos élus. En 1871, le peuple a réclamé, je cite, la « *Suppression de tout privilège, de tout monopole, pour leur substituer la loi de la capacité, et afin que le travailleur puisse profiter réellement du produit de son travail* »

Et lorsque le peuple n'est pas entendu, « le Prolétaire » nous rappelle : « *Mais citoyens, nous avons tort de nous en prendre aux dépositaires momentanés de l'autorité populaire.*

C'est à nous qu'appartient l'initiative des mesures révolutionnaires. Faisons tout par nous-même et n'attendons pas la pression du mors ou le stimulant de l'aiguillon pour nous indiquer la marche à suivre. »

C'est aujourd'hui peut-être le meilleur conseil que nous puissions prendre pour imposer la volonté populaire à un gouvernement sourd.

Dans la conception démocratique de la Commune, les élus, investis d'un mandat du peuple, impératif et révocable, ne pourraient se permettre de voter à l'encontre de 70% de la population qui s'oppose aujourd'hui au projet de réforme des retraites, projet porté par la bourgeoisie qui veut nous exploiter toujours plus en repoussant l'âge légal de départ à la retraite et en allongeant la durée des cotisations.

A cet égard la Commune est un modèle pour nous.

Salut et Fraternité,

Vive la Commune !